

L'avenir est affaire de Prévoyance

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **L'UNMI souhaite se positionner comme centralisateur de la gestion du nouveau dispositif résultant de la fusion de l'ACS et de la CMU-C.**

L'UNMI est assureur de la solution Proxime Santé, une des onze offres retenues par les pouvoirs publics dans le cadre de l'appel à concurrence de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), couvrant une période de 3 ans de juillet 2015 à juillet 2018, prorogée en 2019.

A fin septembre 2018, Proxime santé protège 92 500 personnes. 70% bénéficient d'un contrat de niveau supérieur (catégorie C) contre 40% au plan national.

La fusion, annoncée au 1er novembre 2019, des régimes ACS et CMU-C aura des conséquences importantes pour les gestionnaires du dispositif.

Dès son entrée en vigueur, le dispositif accueillera les nouveaux bénéficiaires. En revanche, les personnes déjà couvertes par un contrat ACS pourront soit aller au terme de leur contrat, soit en demander la résiliation pour basculer dans le nouveau dispositif.

**Les organismes gestionnaires de l'ACS pourront donc avoir à gérer les contrats jusqu'au 30 octobre 2020, au plus tard.**

Le panier de soins pris en charge par le nouveau dispositif correspond à celui du régime actuel de la CMU-C et intègrera le « 100% santé » des soins dentaires et auditifs. Il sera donc plus favorable que celui des contrats ACS.

Les bénéficiaires actuels de la CMU-C continueront à ne pas payer de participation. En revanche, les bénéficiaires actuels de l'ACS paieront une cotisation, en fonction de leur âge et de leur revenu, avec un maximum d'1€ par jour, soit 30€ par mois. Les tarifs de l'offre Proxime Santé sont parfois inférieurs à ce



L'avenir est affaire de Prévoyance

plafond : une partie des bénéficiaires verra donc ses cotisations augmenter, avec, en contrepartie, un panier de soins plus favorable.

**Le nouveau régime sera co-géré par l'assurance maladie obligatoire et les organismes complémentaires qui le souhaitent, dès lors qu'ils sont inscrits sur une liste nationale tenue par le fonds CMU.**

Alors qu'à présent les organismes gérant la CMU-C reçoivent un remboursement forfaitaire (et supportent donc un risque de perte par rapport aux dépenses réellement engagées), dans le nouveau dispositif, l'assurance maladie remboursera à l'euro les dépenses réellement prises en charge.

En revanche, les organismes auront à supporter des frais de gestion plus lourds, ayant à gérer non seulement les remboursements mais également les appels de cotisations ainsi que des reporting trimestriels et annuels plus complets, pour des volumes plus significatifs que ceux de la CMU-C actuels.

Le niveau de prise en charge des frais de gestion n'est pas encore défini.

Dans ce contexte, pour les organismes, l'enjeu est la maîtrise des coûts, qui passe notamment par une mutualisation des moyens de gestion.

**L'UNMI, en s'appuyant sur les investissements déjà réalisés pour le dispositif de l'ACS, souhaite se positionner comme centralisateur de la gestion, pour les mutuelles qui voudraient participer au dispositif.**

***« Il est essentiel que les mutuelles conservent le lien de proximité qu'elles ont avec leurs adhérents. Notre vocation, en qualité d'union technique, consiste à les aider à participer à la gestion du dispositif, grâce à la mutualisation des coûts »*** déclare Loredana Maïer, directrice générale de l'UNMI.

L'UNMI a réuni les mutuelles adhérentes mi-novembre pour leur présenter le dispositif et débattre de cette opportunité. Une seconde réunion est prévue au premier trimestre 2019 pour poursuivre cette réflexion commune et arrêter un positionnement définitif.



L'avenir est affaire de Prévoyance

---

**L'UNMI, le partenaire indépendant à l'écoute, au service et aux cotés des mutuelles.**

L'UNMI, l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle, est une union de mutuelles à but non lucratif. Elle rassemble aujourd'hui **80 adhérents qui protègent plus de 10 millions de personnes.**

Elle met son expertise au service des mutuelles pour innover et compléter leur offre par des solutions de prévoyance, santé ACS, réassurance, dépendance et services conçues sur mesure.

A l'écoute des mutuelles, elle s'affirme ainsi comme un **acteur majeur de l'économie sociale et du monde mutualiste.**

UNMI - Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 PARIS - [www.unmi.eu](http://www.unmi.eu)

---

**Contact presse :**

Marie-Laure Molko - Tél : 01 76 41 00 32 / 06 70 16 45 15 - **E-mail : [marie-laure.molko@taly.eu](mailto:marie-laure.molko@taly.eu)**

